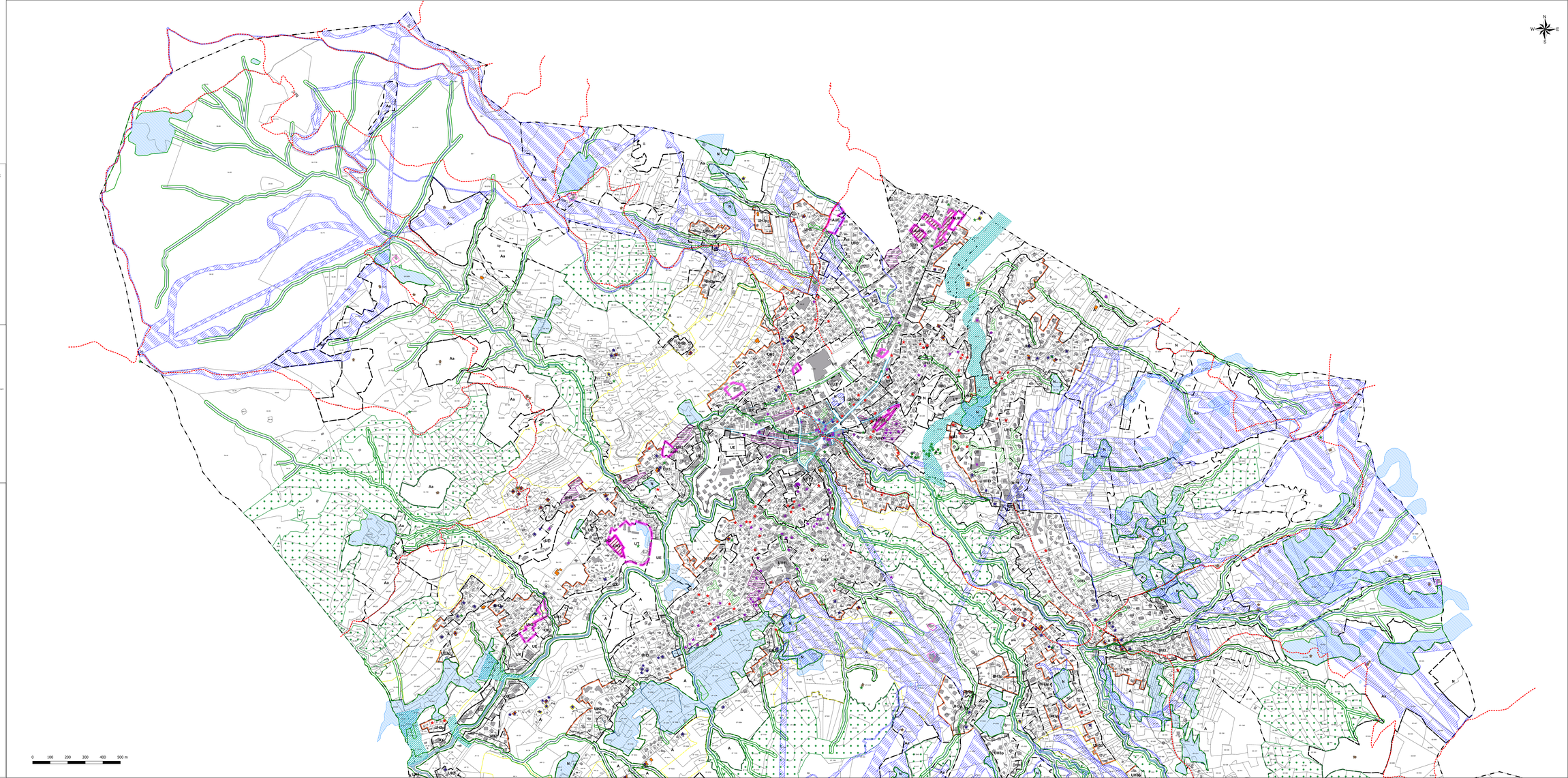

LEGENDE

- Construction d'intérêt patrimonial ou architectural de villégiature témoin de l'histoire du développement touristique de Megève
- Construction d'intérêt patrimonial ou architectural de villégiature emblématique
- Chalet d'alpage et bâtiment d'estive
- Construction d'intérêt patrimonial ou architectural agro-pastoral
- L151-19 : oratoire et chapelles
- Linéaires de diversité commerciale
- Itinéraires de randonnée au PDIPR
- Bâtiment d'exploitation agricole
- Monuments historiques
- Corridor écologique
- Domaine skiable
- Espace boisé classé
- Boisement d'intérêt de type L151-23
- Servitude de mixité sociale
- Secteur d'intérêt écologique
- Secteur d'intérêt paysager
- Zone humide
- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) à vocation de gestion des restaurants d'altitude existants
- Secteur de vigilance vis-à-vis de la pollution lumineuse
- OAP
- Bâti - Changement de destination
- patrimoines d'intérêt patrimonial ou architectural de villégiature
- Espaces végétalisés à valoriser
- Franges urbaines et rurales

ZONAGE

Zone urbaine

UHa	Zone à vocation dominante d'habitat dense avec fournissant la mixité urbaine, notamment commerciale
UHb	Secteur à vocation dominante d'habitat, incluant il des formes urbaines denses, fournissant la mixité des fonctions urbaines, particulièrement le commerce
UHc	Secteur à vocation dominante d'habitat, incluant il des formes urbaines denses, fournissant la mixité des fonctions urbaines nécessaires à l'animation des centres de Praz de Lys, particulièrement le commerce
UHd	Secteur à vocation dominante d'habitat, incluant il des formes urbaines de moyenne densité
UHe	Secteur à vocation dominante d'habitat, incluant il des formes urbaines de faible densité
UHhp	Secteur à vocation dominante d'habitat, introduisant des dispositions de nature à développer des formes urbaines et des aménagements en rapport avec la sensibilité agricole et naturel dominant et les sensibilités paysagères et/ou environnementales des lieux
UE	Secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêts collectif
UT	Secteur à vocation d'activités touristiques, principalement à usage d'hébergement
UI	Secteur à vocation d'activités économiques principalement à usage industriel et artisanal de production

Zone non urbanisée, réservée à l'urbanisation future

UHAU	Secteur à vocation à dominante d'habitat, incluant il des formes urbaines dans l'esprit des règles du secteur

Zone agricole

A	Zone Agricole
Ap	Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Zone naturelle

N	Zone naturelle
Np	Secteur à vocation de gestion et de développement des activités sportives et de loisirs du plateau

Mairie de Megève
Pôle Développement et Aménagement Durables
1, place de l'Église
74120 MEGÈVE
Tél : 04 50 93 28 01 - Fax : 04 50 93 80 92

megève

Plan Local d'Urbanisme
Arrêt Projet
Zonage et Prescriptions
PARTIE NORD

Certifié conforme et ne pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juillet 2024, arrêtant le projet du PLU de Megève

Le Maire,
Catherine JULLIEN-BRECHES

Plan : n° 3-3-a	Echelle : 1:5 000	11/06/2024

PROVISOIRE